

PREEL-THOREL-BESNIER-GENUYT ET ASSOCIES

En abrégé : P.T.B.G.

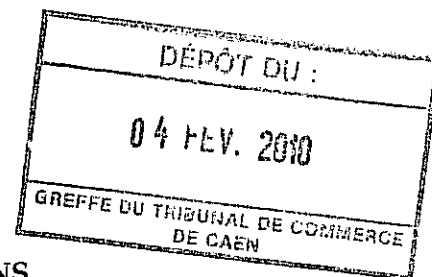
Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.541.300 EUROS

Siège Social : COLOMBELLES (14460)

Campus Effiscience - 1, Rue du Bocage
Caen La Mer

R.C.S. CAEN 478 606 205



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 31 JANVIER 2010**

Le 31 janvier 2010 à 14 heures, les associés de la Société par Actions Simplifiée P.T.B.G, au capital de 1.541.300 Euros, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire.

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Les membres de l'Assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pascal THOREL, Directeur Général de la Société par Actions Simplifiée.

Monsieur Antoine GENUYT assume les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Renaud BEX, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, absent et excusé, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que tous les associés présents ou représentés possèdent 154.130 actions sur les 154.130 actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes titulaire,
- la feuille de présence et les procurations données par les associés représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance (le cas échéant),
- un exemplaire des statuts de la société.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires et que les documents et renseignements prévus par la loi ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

A large, stylized handwritten signature in black ink, starting with a long horizontal stroke and curving upwards.

A smaller, more compact handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final downward stroke.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de modifier à compter de ce jour la dénomination sociale actuelle de la société et d'adopter la dénomination sociale « PTBG ET ASSOCIES ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

L'Assemblée Générale, en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 2 des statuts :

« Article 2 - DENOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale est :

PTBG ET ASSOCIES

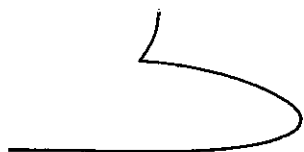
Les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie de la mention "Société par actions simplifiée" ou des initiales "S.A.S.", le capital social, le siège social et le numéro d'immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DERNIERE RESOLUTION - POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité et généralement faire le nécessaire partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



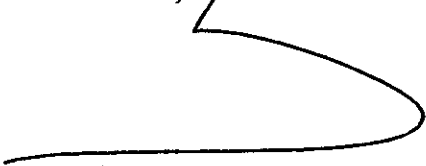
CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

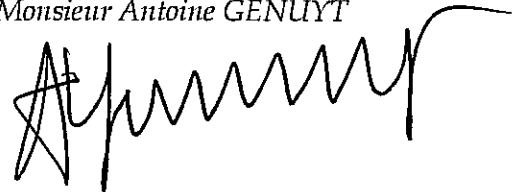
LE PRESIDENT

Monsieur Jean-Pascal THOREL

A large, stylized handwritten signature in black ink, starting with a long horizontal stroke that curves upwards and then loops back down to the left.

LE SECRETAIRE

Monsieur Antoine GENUYT

A complex handwritten signature in black ink, featuring a series of sharp, repetitive peaks and valleys, ending with a long horizontal stroke that curves upwards.